

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 003-210301354-20221125-20221125_053-DE

SLO

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 21/11/2022

Date d'affichage : 21/11/2022

Délibération n°20221125_053

Objet : Décision modificative n°3 – Budget Commerces

Vu la nécessité de liquider les dettes de la SAS Roumeau,

Compte-tenu du dépôt de bilan de la SASU Epicerie de Lalizolle,

Il est nécessaire de compléter la ligne 6542 à hauteur de 800 € et de prévoir la somme de 1 366 € au compte 6817 grâce à l'aide exceptionnelle apportée par le budget Commune au compte 774.

Le Conseil Municipal adopte ainsi, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
3	25/11/2022	Décision modificative n°3	
		6542 - Créances éteintes	800,00
		6817 - Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	1 366,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	2 166,00
		TOTAL DEPENSES	2 166,00
		774 - Subventions exceptionnelles	2 166,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	2 166,00
		TOTAL RECETTES	2 166,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 166,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 166,00

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

